AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-8-68 823221

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 1 au Bulletin N° 95 — 5 AOUT 1968

AVERTISSEMENTS - VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les pluies de la mi-Juillet ont été à l'origine d'une extension de la maladie. Les taches sur feuilles sont nombreuses dans les vignes insuffisamment protégées durant le mois de Juin. Des attaques sur grappes sont parfois observées. Les pluies localement importantes du 31 Juillet et du 1er Août ont donc pu provoquer de nouvelles contaminations et lessiver la dernière application partout où elles ont été abondantes.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer, dès réception de ce bulletin, un nouveau traitement qui pourra être le dernier dans les vignes dont l'état sanitaire est excellent. Il est préférable d'utiliser un produit cuprique ou organo-cuprique.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Des attaques parfois graves sont observées dans les vignes situées à proximité de vignes abandonnées et contaminées par la maladie.

Une nouvelle application, qui peut être confondue avec celle dirigée contre le Mildiou, est donc nécessaire. Nous rappelons que la lutte contre le Black-Rot est obligatoire dans toutes les communes déclarées contaminées par arrêté préfectoral.

VERS DE LA GRAPPE

Le deuxième vol se poursuit et les éclosions de jeunes chenilles sont très nombreuses, maintenant.

Il y a donc lieu d'effectuer de toute urgence, s'il n'a pas été déjà appliqué, le traitement conseillé dans notre bulletin du 29 Juillet.

Dans toutes les vignes où des dégâts dus aux chenilles de la première génération ont été observées en Juin ou au début de Juillet et où le traitement conseillé dans le bulletin du 29 Juillet aurait été lessivé par les pluies, ce traitement est à renouveler.

P./4 1

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

On observe encore une activité des derniers papillons du premier vol.

Les conditions climatiques de la semaine écoulée ont été très favorables aux pontes. Des pénétrations de chenilles sont observées dans les vergers insuffisamment protégés.

En conséquence, il y a lieu d'effectuer, dès réception de ce bulletin, un nouveau traitement dans tous les vergers où le dernier traitement a été effectué conformément aux indications données dans notre bulletin du 9 Juillet. Dans tous les vergers où le dernier traitement a été appliqué conformément aux indications données dans notre bulletin du 23 Juillet, la prochaine application pourra être retardée jusqu'au milieu de la semaine prochaine.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les conditions climatiques du printemps ont été très favorables à la maladie qui est présente dans la plupart des vergers.

En conséquence, il est nécessaire d'ajouter un fongicide à la bouillie destinée à combattre le Carpocapse.

POMMES DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Nous rappelons les indications données dans nos bulletins précédents. Les pluies de la mi-Juillet ont provoqué une extension importante de la maladie. Dans les cultures où la tubérisation est terminée un défanage immédiat est conseillé.

INFORMATIONS -

VIGNES

OIDIUM DE LA VIGNE

Il y a lieu de se montrer très vigilant afin d'intervenir le cas échéant contre cette maladie.

ARBRES FRUITIERS

ARAIGNEES ROUGES, PSYLLES

On observe une certaine activité de ces ravageurs dans certaines cultures.

Il y a donc lieu d'être très attentif afin d'intervenir le cas échéant.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DU CHOU

Le deuxième vol se prolonge. Il y a donc lieu d'assurer la protection des cultures en tenant compte des indications données dans notre bulletin du 2 Avril.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS